
Centre d'apprentissage des métiers du bâtiment. Règlement et Conseils à l'usage de l'apprenti du Centre.

Numéro d'inventaire : 1978.05444

Type de document : texte ou document administratif

Imprimeur : Imprimerie Alsacienne.

Date de création : 1947

Description : Brochure agrafée avec une couverture cartonnée de couleur bleue, imprimée en noir.

Mesures : hauteur : 210 mm ; largeur : 135 mm

Notes : Centre d'apprentissage des métiers du bâtiment - 43 route de Schirmeck à Strasbourg - Montagne-Verte (Bas-Rhin). Livret remis à chaque apprenti. Imprimé en 1947. Tenue des apprentis (hygiène et politesse), discipline dans le centre et en classe, Conservation: voir boîte enseignement masculin.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Génie civil, secteur de l'énergie

Filière : Enseignement technique et professionnel

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Strasbourg

Nom du département : Bas-Rhin

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 23

Sommaire : Introduction du Directeur p 5 Table des matières p 3

Lieux : Bas-Rhin, Strasbourg

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

CENTRE D'APPRENTISSAGE DES MÉTIERS DU BATIMENT

43, route de Schirmeck

STRASBOURG-MONTAGNE-VERTE

(Bas-Rhin)

Règlement et Conseils
à l'usage de l'apprenti du Centre

STRASBOURG

IMPRIMERIE ALSACIENNE

19, RUE THOMANN

1947

III.

RÈGLEMENT RELATIF A LA DISCIPLINE GÉNÉRALE DANS LE CENTRE

I. — Le chef d'équipe.

Etre chef d'équipe est un honneur. — Il est nommé par le Directeur ; ce poste de confiance peut lui être retiré pour incapacité ou pour fautes contre la discipline.

Il est un modèle de propreté et de politesse et doit servir d'exemple à ses coéquipiers.

Le chef d'équipe est responsable de la tenue et du bon ordre de son équipe. Il la dirige vers toutes les activités prévues au programme de travail. Il seconde les professeurs et signale au surveillant général tous les faits saillants survenus dans son équipe. Il veille surtout à ce qu'aucune dégradation de matériel ne soit commise par ses camarades.

II. — Rapports des apprentis entre eux.

L'apprenti est bon et tolérant envers ses camarades. Il sait supporter leurs petits défauts, sachant que lui-même n'en est pas exempt. Il évite les disputes et les rixes, qui, outre qu'elles peuvent provoquer des blessures graves, dénotent un mauvais caractère de la part de celui qui s'y livre.

Il faut surtout bannir les brimades. Vil et cruel est celui qui profite de la supériorité de son âge ou de sa force pour s'attaquer à de plus jeunes ou de plus faibles que lui. Le bon apprenti, au contraire, pratique la vraie solidarité, celle qui relève, protège et console.

III. — Les sanctions.

En vue d'encourager les apprentis dont le travail et la tenue ont donné satisfaction, diverses récompenses peuvent leur être octroyées par le Directeur : sorties individuelles, congés de fin de semaine et promenades du dimanche pour les apprentis internes ; pour tous, la promotion au rôle de chef d'équipe, ou l'affichage de la meilleure équipe de la semaine au tableau d'honneur.

Pour redresser les négligences dont un apprenti se serait rendu coupable, il peut lui être infligé une retenue au Centre qui a lieu chaque samedi après-midi, de 14 heures à 17 heures. Pour des fautes graves et selon le cas, le Directeur, après avis du Conseil de discipline, peut infliger au coupable un blâme public, ou adresser un avertissement à ses parents, ou ordonner une exclusion temporaire, voire même définitive du Centre.

IV. — Les rassemblements.

A 7 heures 45, les apprentis internes se rassemblent, par deux, devant leur dortoir respectif. Ils se dirigent ensuite, sous la conduite de leur surveillant responsable, vers la cour principale.

Le surveillant de jour rassemble, dans la cour principale, tous les apprentis internes et externes. Ce rassemblement général a lieu 2 fois par jour : le matin à 7 heures 50 et l'après-midi à 13 heures 25. Dès le signal, chaque apprenti se range le plus promptement possible dans son équipe. L'équipe se met par un, à deux pas derrière son chef d'équipe. Celui-ci reçoit la liste d'appel, qu'il remettra à son professeur. Au signal du surveillant de jour les équipes se rendent à leur activité, en commençant par l'équipe I, puis II, III, etc... ; ce déplacement doit se faire dans l'ordre le plus strict, et sous la surveillance des professeurs.

V. — La fin des cours et l'étude du soir.

Après la sonnerie de fin des cours à 17 h. 30, les apprentis externes quittent immédiatement le Centre. Il leur est interdit de sauter sur le tramway en marche, lorsque celui-ci passe devant le Centre : ils devront se rendre à l'arrêt « Au Pipeau ». Comme la circulation est très forte sur la route de Schirmeck, les apprentis à bicyclette prendront garde au passage de tout véhicule avant de s'engager sur la voie publique.

Les apprentis internes restent en récréation pendant 20 minutes. Ils se rassemblent à 17 h. 50 par dortoir, dans la cour principale. Chaque groupe est mené par son surveillant responsable dans la salle du foyer, où a lieu l'étude du soir.

Celle-ci est obligatoire. Elle dure de 17 heures 50 à 18 h. 50. Les apprentis restent groupés par dortoir, font leurs devoirs et apprennent leurs leçons sous la surveillance de leur surveillant de dortoir.

Après le repas du soir, les apprentis retournent au foyer. Une étude surveillée facultative est réservée à ceux qui le désirent. Les autres peuvent s'adonner à des activités personnelles, des jeux, la lecture, la correspondance, etc.... Il est expressément recommandé aux apprentis, de ne pas transformer le foyer en un lieu de chahut, mais d'y garder une tenue digne dans l'attitude et honnête dans les conversations. Tous les lundis soirs sont obligatoirement consacrés à la correspondance.

VI. — Les récréations.

Elles se font dans la cour principale. Pendant le temps des récréations, l'accès des salles de classe, des ateliers, du garage à bicyclettes est formellement prohibé. La récréation ne doit pas donner lieu à des jeux violents. Il est interdit de lancer des pierres et autres projectiles risquant de blesser des camarades ou de casser des carreaux. Deux surveillants effectuent la surveillance et veillent à l'ordre.

Il y a 4 récréations journalières dans la cour principale.

La première de 9 h. 55 à 10 h. 05.

La seconde après le repas de midi jusqu'au rassemblement de 13 h. 25.

La troisième de 15 h. 25 à 15 h. 35.

La dernière pour les apprentis internes seulement entre la fin des cours à 17 h. 30 et la reprise de l'étude du soir à 17 h. 50.

